Concours de photos ornithologiques

Soumettez vos plus belles photos pour le concours de photos ornithologiques. Plus de 2 000\$ en prix, dont un séjour tout compris dans les chalets du Bioparc, attribués selon quatre catégories : le grand prix, le coup de cœur du jury, le vote du public, et le prix Club des ornithologues de la Gaspésie.

Règlements du concours

Le concours s'adresse à tout résident du Québec et des provinces maritimes (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard). Le Bioparc de la Gaspésie, ses employés, ses représentants ou un membre du jury et les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent participer à ce concours.

Chaque participant atteste être l'auteur et l'unique titulaire du droit d'auteur de la ou des photographies présentées. Chaque participant atteste avoir obtenu le consentement des personnes apparaissant sur les photos et dégage le Bioparc de la Gaspésie de toute poursuite qui pourrait être intentée à la suite de la publication des photos soumises au concours.

Les photographies doivent représenter des oiseaux du Québec et de l'Est du Canada et avoir été prises dans les provinces suivantes : Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard.

Les photos inscrites au concours doivent nous parvenir par courriel à l'adresse sbentz@bioparc.ca. Pour participer, il faut remplir le formulaire électronique disponible au bioparc.ca.

Les photographies doivent être sur support numérique uniquement, en format JPG ou PNG. Les images doivent être en format paysage et avoir un ratio 3:2. Les fichiers soumis ne doivent pas dépasser 10 Mo chacun. Aucune marque, signature ou autre inscription ne doit apparaître sur les photos. Les photos ne respectant pas ces critères seront éliminées sur réception.

Chaque participant au concours peut soumettre un maximum de 2 photos.

En s'inscrivant au concours, le participant concède au Bioparc de la Gaspésie une licence gratuite, non exclusive, lui permettant de reproduire, de publier et d'exposer chacune des photographies soumises au concours. Le participant demeure le titulaire des droits d'auteur.

Période de soumission des photographies : du 16 mars au 12 avril 2024 à minuit.

Le jury, composé de 3 personnes, choisira dix (10) photos finalistes selon les critères de sélection et détermineront le grand gagnant et le coup de cœur du jury.

Un jury composé de 3 membres du Club des ornithologues de la Gaspésie choisira la photo gagnante du prix du même nom. Les photos prises en Gaspésie seront favorisées pour ce prix.

Le vote du public se fait sur la page Facebook du Bioparc du 26 au 28 avril 2024.

Détails des prix :

Le grand prix

Un séjour de deux nuitées dans les chalets du Bioparc, les entrées pour le Bioparc, une carte annuelle pour la SÉPAQ, un lot de bouteilles de la Distillerie des Marigots, un abonnement d'un an au magazine QuébecOiseaux, des chèques cadeaux pour: Parc du Bourg de Pabos, Café Acadien, boutique Le Caprivore, Librairie Liber et un forfait descente La Familiale pour deux personnes chez Cime Aventure. Valeur de 1053 \$.

Coup de cœur du jury

Un forfait comprenant l'activité Dormir avec les loups et la visite du Bioparc pour deux personnes, une carte annuelle pour la SÉPAQ, un abonnement d'un an au magazine QuébecOiseaux, des chèques cadeaux pour: Parc du Bourg de Pabos, Librairie Liber, boutique Le Caprivore, microbrasserie Le Naufrageur, un forfait descente La Familiale pour deux personnes chez Cime Aventure, une paire de laissez-passer pour le Musée acadien du Québec et un laissez-passer familial pour le Site historique national de Paspébiac. Valeur de 752 \$.

Vote du public

Deux entrées pour le Bioparc, un trio de livres Couleurs de la nature de JC Lemay, un abonnement d'un an pour les magazines QuébecOiseaux et Nature Sauvage, une paire de laissez-passer pour le Musée acadien du Québec, un laissez-passer familial pour le Site historique national de Paspébiac et des chèques cadeaux pour: boutique Le Caprivore, Parc du Bourg de Pabos, microbrasserie Le Naufrageur, Librarie Liber Valeur de 355 \$.

Prix Club des ornithologues de la Gaspésie

Un montant de 150\$, une copie de la Liste commentée des oiseaux de la Gaspésie et un abonnement d'un an au magazine QuébecOiseaux. Valeur de 245 \$.

Concours de photos ornithologiques

Les gagnants des prix seront dévoilés lors de l'activité Voyage emplumé, le 4 mai 2024. à 14h30.

Conditions: les prix doivent être utilisés durant la saison 2024 ou 2025 selon des dates proposées et/ou calendrier de disponibilités. Les séjours en chalets ne peuvent être pris durant la haute saison. Les gagnants doivent vérifier les conditions auprès du personnel du Bioparc.

Le prix ne peut être transféré et il est non monnayable, ni remboursable, en tout ou en partie.

Le Bioparc de la Gaspésie se réserve le droit de proposer un produit comparable advenant le cas d'une non-disponibilité, d'une catastrophe naturelle ou de toute autre situation hors de son contrôle. Le gagnant devra accepter toute solution de remplacement qui pourrait lui être proposée le cas échéant.

Toute personne gagnante, ou non, consent, par sa participation au concours, à ce que son nom soit utilisé à des fins publicitaires sans frais.

Un différend quant à l'organisation ou la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

Toute personne peut obtenir copie des règlements de ce concours en adressant une demande à cet effet aux coordonnées suivantes :

Concours de photos ornithologiques Bioparc de la Gaspésie

123, rue des Vieux-Ponts, Bonaventure, Qc GOC 1EO

Téléphone: 418 534-1997 #102

sbentz@bioparc.ca

Merci à nos commanditaires:

































Grand prix 2023

Contemplation de Hilary Langlois

Coup de cœur du jury 2023

L'ébouriffée de Alexandre Lafontaine

Choix du public 2023

Force et fragilité de Maya Bélanger

Prix COG 2022

À ailes grandes ouvertes de Jilian Slater













